

# Saint-Hélen

Édition du mois de novembre 2022 - N°107

Nous sommes  
**Ouverts!**  
Bienvenue!



# SOMMAIRE

- P 03 - Édito du maire**
- P 04 - Informations municipales**  
Comptes rendus des séances de conseil municipal
- P 11 - Vie communale**  
Etat civil  
Évasion Hélennoise  
Noces d'or  
Urbanisme  
Marché de Noël  
Joutes nautiques  
Le marché de producteurs  
Conseiller numérique  
Journées Européennes du Patrimoine
- P 14 - Travaux et informations**
- P 15 - Actualités**  
L'Aluette
- P 16 - Enfance**  
Ecole Emilie et Germaine Tillion  
personnel scolaire et périscolaire  
Ecole Saint Yves
- P 18 - Jeunesse**  
ALSH des vacances d'été  
Fin d'année scolaire pour les CM2  
Cantine
- P 19 - Associations**  
Amicale Laïque  
Studio danse Emeraude  
Les Coët Lutins  
Société de chasse l'Hélennoise  
Calendrier des fêtes
- P 20 - Solidarité**  
Le repas des aînés  
Le P'tit café des aidants  
Préparation à la retraite
- P 21 - Infos pratiques**  
Conseils pour gérer ses déchets verts  
Conciliateur de justice  
Recensement militaire  
Déchetterie  
Ramassage des sacs jaunes
- P 23 - Focus sur...**  
Crise sécheresse



## Horaires de la Mairie

Pour toutes vos démarches, les services de la mairie sont ouverts aux jours et horaires suivants :

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mardi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Mercredi	9h00 à 12h00	Fermé
Jeudi	9h00 à 12h00	Fermé
Vendredi	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00
Samedi	9h00 à 12h00	Fermé

Tél : **02 96 83 21 55** • Courriel : [mairie@saint-helen.fr](mailto:mairie@saint-helen.fr)

Site internet : [www.saint-helen.fr](http://www.saint-helen.fr)

Page Facebook : **Commune de Saint-Hélen**, des informations régulières sur les travaux en cours ou à venir, sur les événements culturels et autres actualités... N'hésitez pas à la rejoindre !

Et toujours d'actualité pour rester connecté à Saint-Hélen, l'application CityAll



## Vous pouvez rencontrer les élus en mairie sur rendez-vous

**Marie-Christine PINARD** – Maire de Saint-Hélen  
[mairie@saint-helen.fr](mailto:mairie@saint-helen.fr)

**Olivier BOIXIERE** – 1<sup>er</sup> adjoint  
Finances, Urbanisme, Agglomération, Bâtiments, Agriculture, Mobilité, Villages & Patrimoine.  
[finances@saint-helen.fr](mailto:finances@saint-helen.fr) ou [urbanisme@saint-helen.fr](mailto:urbanisme@saint-helen.fr)  
Conseillers délégués rattachés :

**Jean-Michel JOURDAN** : mobilité, agriculture

**Olivier TREHEL** : urbanisme, entretien bâtiments, patrimoine

**Solène SAMSON** – 2<sup>ème</sup> adjointe  
Social, CCAS, Enfance, Relations avec les écoles, Services périscolaires, Communication, Associations.  
[social@saint-helen.fr](mailto:social@saint-helen.fr) ou [ccas@saint-helen.fr](mailto:ccas@saint-helen.fr)  
Conseillères déléguées rattachées :

**Laurence GABORIT** : relations avec les écoles, périscolaires, enfance

**Aurore PAU** : communication, associations

**Maël FELIN** – 3<sup>ème</sup> adjoint  
Travaux, Voirie, SIVOM, Forêt et Environnement, Sports et Jeunesse.  
[technique@saint-helen.fr](mailto:technique@saint-helen.fr)  
Conseillers délégués rattachés :

**Elie CHATTON** : SIVOM, villages

**Serge RIVIERE** : voirie, suivi des travaux

### Pour prendre rendez-vous

02 96 83 21 55 ou [mairie@saint-helen.fr](mailto:mairie@saint-helen.fr)

### Réunion de coordination de la municipalité

Maire, adjoints et secrétaire de mairie : tous les vendredis à partir de 17h30

### Les titulaires au conseil communautaire de DINAN AGGLOMERATION

Mme Marie-Christine PINARD, maire, Titulaire

M. Olivier BOIXIERE, 1<sup>er</sup> adjoint, Suppléant.

# ÉDITO



**N**ous voici déjà en automne et les vacances d'été sont déjà loin. Les mois d'été ont été particulièrement chauds, voir trop chauds puisque nous avons connu des périodes caniculaires. Ces moments ont été très difficiles à supporter et plus particulièrement par nos aînés où le mot hydratation était de rigueur.

Depuis le 10 août, nous connaissons une crise de sécheresse pour laquelle le préfet des Côtes d'Armor a pris des arrêtés interdisant entre autres, l'arrosage des potagers, des fleurs, le remplissage des piscines, le lavage des véhicules et ce jusqu'à la fin du mois de novembre.

La commune a appliqué ces restrictions en n'arrosant plus les espaces verts, les fleurs du centre bourg et le terrain de football. L'eau du cimetière a également été coupée.

En raison également de la sécheresse, l'Office National des forêts (ONF) nous avait demandé de fermer les accès de la forêt de Coëtquen pour risque d'incendie les 13, 14 et 15 août dernier.

Malheureusement les pluies de ces dernières semaines n'ont pas permis de remplir ni les nappes phréatiques, ni les ruisseaux et rivières. D'où l'inquiétude d'un éventuel manque d'eau potable d'ici la fin du mois d'octobre. Vous trouverez dans le bulletin un flyer émis par Dinan Agglomération pour limiter notre consommation d'eau potable. Je fais appel à votre civisme pour respecter ces consignes.

Aujourd'hui nous sommes tous confrontés non seulement à l'augmentation du coût de la vie mais également à celui des énergies. La commune doit faire des efforts sur ses consommations. Le conseil municipal étudie les possibilités pour baisser les coûts non seulement au sein des bâtiments municipaux, mais également sur l'éclairage public.

Mais revenons sur des notes plus optimistes. Au mois de juillet, le cinéma en plein air (organisé par le comité des fêtes) qui a diffusé le film "La Vache" ainsi que les Esclaffades ont rencontré un vif succès.

Courant juin, un sentier pédestre éphémère de 4 kms a été mis en place dans la forêt de Coëtquen permettant aux héliennais et autres personnes de découvrir le résultat du schéma d'accueil de la forêt, (effectué par l'ONF et Atémia) par le biais de bâches sur lesquelles sont inscrites les actions retenues sur ce projet.

Et puis l'heure de la rentrée a sonné pour tous et notamment pour nos chères têtes blondes. 197 enfants ont repris le

chemin des écoles (113 pour l'école publique et 84 pour l'école privé). En moyenne 165 enfants prennent leur repas chaque jour à la cantine, 34 enfants (pouvant aller jusqu'à 45) sont accueillis en périscolaire le matin et 29 (pouvant aller jusqu'à 35) le soir.

Un de nos grands projets de notre campagne municipale s'est enfin réalisé puisque que le café-tabac-épicerie "L'aluette" a ouvert le 20 septembre avec un grand succès et la boulangerie-pâtisserie artisanale "Coëtmiam" a ouvert le 17 octobre également avec grand succès. Ces deux commerces permettent non seulement la redynamisation du centre bourg mais également celle du marché et celle de la commune. Merci à tous pour votre aide à faire de Saint-Hélen une commune encore plus dynamique.

L'inauguration officielle aura lieu le jeudi 10 novembre à 17 heures 30 et sera suivi d'une visite des deux commerces, d'un cocktail et d'animations. Héliennaises et héliennais nous attendons votre venue.

Quelques projets ont été réalisés ou sont en cours ou vont être en cours de réalisation : achat d'une nouvelle tondeuse pour les services techniques, remise en état du pumtrack, aménagement paysager autour de ce dernier et du city-stade, changement de lampadaire dans la rue des écoliers, installation d'une borne électrique sur la première partie du parking face à la salle des fêtes, aménagement des abords des deux commerces (barrière, garage à vélo extérieur, petits espaces verts...). Voilà pour l'essentiel.

Enfin nous avons accueilli deux nouvelles personnes au sein du personnel communal : Pauline DANIEL à la cantine en remplacement de Soizic pendant un an et Kephren NOURDINE en remplacement de Mickael muté sur le poste de Romain aux espaces verts.

Par ailleurs une nouvelle directrice Hélène GALLET a été nommée à l'école privée.

Pour conclure cet édito je ne peux que vous souhaiter du courage et de la patience pour traverser la crise économique actuelle. Nous allons devoir remettre en question notre façon de vivre au quotidien. Continuons à être solidaire, à tisser un lien social et vivre ensemble, à partager des moments de convivialité, de partage, d'échanges, de sourire, de rire et de fraternité.

Je terminerai par cette citation : Soyons extraordinaires ensemble plutôt qu'ordinaires séparément.

Marie-Christine PINARD  
Maire

# Infos municipales

## Compte-rendus des Conseils Municipaux

Il s'agit des principales décisions des séances publiques des conseils municipaux des 22 février, 12 avril, 19 mai et 04 juillet 2022. Ces comptes-rendus s'attardent sur des points importants de l'ordre du jour.

**En complément, les procès-verbaux exhaustifs peuvent être consultés en mairie  
ou sur le site internet de la commune : [www.saint-helen.fr](http://www.saint-helen.fr)**

### Réunion du 22 février 2022

#### 1. Budget commune : compte administratif 2021

Le compte administratif du budget commune 2021 s'établit ainsi :

##### Fonctionnement

Dépenses .....	983 635.62€
Recettes .....	1 123 518.06€
Excédent de clôture.....	139 882.44€

##### Investissement

Dépenses .....	257 031.91€
Recettes .....	414 401.43€
Excédent d'investissement.....	157 369.52€
Reste à réaliser dépenses.....	149 768.60€

Le compte administratif et le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 n'appellent aucune observation.

#### 2. Budget commerce : compte administratif 2021

Le compte administratif du budget commerce 2021 s'établit ainsi :

##### Fonctionnement

Dépenses .....	1 200.03€
Recettes .....	7 500.61€
Excédent de clôture.....	6 300.58€

##### Investissement

Dépenses .....	230 675.92€
Recettes .....	290 800.00€
Excédent d'investissement.....	60 124.08€
Reste à réaliser dépenses.....	65 574.08€
Reste à réaliser recettes.....	50 000.00€

Le compte administratif et le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 n'appellent aucune observation.

#### 3. Installation classée : GAEC du GRAND GUE

Messieurs Yvan et Lucas SERVIN du GAEC du Grand Gué dont l'élevage bovin est exploité au lieu-dit « La Guerche » à SAINT-HÉLEN ont déposé un dossier « Installation classée pour la protection de l'environnement ».

L'objectif du présent dossier concerne :

- ✓ La restructuration d'un élevage de vaches laitières dans le cadre du regroupement sur le site de la Guerche. Nouvel effectif de 210 vaches
- ✓ L'actualisation de la gestion des déjections

Ce dossier a fait l'objet d'une consultation avec mise à disposition au public du 11 janvier au 8 février 2022 de l'ensemble du dossier. Aucune remarque n'a été portée sur le registre d'enquête.

Après en avoir délibéré et par 12 voix POUR et 3 CONTRE (Mmes Gwénaëlle MARTIN, Martine BUGEAUD et M. Pascal BOURSICOT), le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

#### 4. Inventaire cours d'eau

La commission Locale de l'Eau du SAGE « Rance - Frémur - Baie de Beausais » en partenariat avec les services de la police de l'eau (DDTM22, Office Français de la Biodiversité – antenne 22) a demandé à Dinan Agglomération de réaliser un complément d'inventaire des cours d'eau sur les communes de son territoire incluses dans le périmètre du SAGE.

Les sections au niveau des lieux-dits Le Perron/Forêt de Coëtquen, La Houssais, Les Domaines, La Guineterie, La Ville es Boues et La Ville Orié ont été rajoutées à l'inventaire des cours d'eau réalisé en 2006 par CŒUR Emeraude.

Ces compléments d'inventaire seront alors intégrés à la cartographie départementale. Des modifications ponctuelles ont également été effectuées sur l'inventaire existant de 2006 dont la prise en compte des passages busés.

La réglementation relative aux cours d'eau s'appliquera à cet inventaire mis à jour.

#### Informations municipales :

##### **PERSONNEL COMMUNAL**

Madame le Maire informe l'assemblée que des entretiens individuels sont programmés en vue du remplacement de Monsieur Yves BERHAULT qui part en retraite au 1er mars.

##### **COMMERCE**

Les travaux ont commencé et Gwénaëlle MARTIN fait remarquer que les grilles installées devant le bâtiment pour protéger des travaux sont potentiellement dangereuses.

##### **TERRE SAINE**

Monsieur Olivier BOIXIERE informe les élus que notre commune a obtenu la labellisation « Terre Saine, communes sans pesticides » lors de la session 2021, label porté par la Direction de l'eau et de la biodiversité du Ministère de la Transition écologique en collaboration avec l'Office français de la biodiversité.

##### **PROGRAMME NATIONAL DES PONTS**

Dans le cadre du « Programme National des Ponts », le bureau de contrôle APAVE a été missionné par le CEREMA pour réaliser le recensement des ouvrages d'art éligibles. Pour notre commune 2 ponts ont été retenus, à Coëtquen et La

# Infos municipales

Hautière, ainsi que le mur de soutènement du parking du Bourg.

## Questions diverses :

- Gwénaëlle MARTIN signale que le passage piéton devant chez elle dans la Rue du Chêne des Forts se dégrade sérieusement : les pavés se décollent.

## Réunion du 12 avril 2022

### 1. Affectation du résultat 2021

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A- Résultat de l'exercice	+ 126 571.32
B- Résultat antérieurs reportés Ligne 02 du compte administratif	+13311.12
<b>C- Résultat à affecter</b>	<b>139 882.44</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D- Solde d'exécution cumulé d'investissement	+ 157 369.52
E- Solde des restes à réaliser d'investissement	- 149 768.80
<b>Besoin de financement (F=D+E)</b>	<b>7 600.92</b>
<b>AFFECTATION (C=G+H)</b>	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G- =au minimum couverture du besoin de financement F	130 000.00
2) H- Report en fonctionnement R002	9 882.44

### 2. Taux d'imposition 2022

Taxe Foncière Bâti..... 38.07 %  
Taxe Foncière Non Bâti ..... 70.44 %

### 3. Budget primitif 2022

Après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2022, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement..... 1 083 900.00 €  
Section d'investissement..... 415 000.00 €

### 4. Budget primitif 2022 commerce

Après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2021, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif « commerce » qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement..... 7 200.00 €  
Section d'investissement..... 634 000.00 €

### 5. Réhabilitation commerce : avenants

Approbation pour les avenants suivants

Lot « gros œuvre » pour un montant de + 15 056.45 € HT  
Lot « gros œuvre » pour un montant de – 5 154.00 € HT  
Lot « revêtements de sols » pour un montant de – 3 040.66 € HT  
Lot « plâtrerie » pour un montant de + 1 608.83 € HT  
Lot « menuiseries extérieures » pour un montant de + 1 128.89 € HT  
Lot « menuiseries intérieures » pour un montant de + 623.00 € HT

### 6. Construction boulangerie : avenant

Approbation de l'avenant lot « gros œuvre » pour un montant de + 21 967.14 € HT

### 7. Attribution de la location gérance du commerce

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

décide d'attribuer l'autorisation d'exploiter le commerce café épicerie à Mesdames Liza PUJOL et Virginie PENSAR sous réserves de validation du bail mixte.

- ✓ confie l'exploitation de la licence IV aux repreneuses mentionnées ci-dessus
- ✓ souhaite confier l'activité de débits de tabacs aux repreneuses sus-mentionnées sous réserve qu'elles répondent aux obligations réglementaires associées

### 8. Signature du bail commercial boulangerie

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ autorise Madame le Maire à signer le bail commercial à intervenir avec Monsieur Yann GILLET domicilié « 8, Place des Cordeliers » 22100 DINAN à compter de la date de livraison (suite aux travaux en cours) pour l'activité de boulangerie, pâtisserie et snacking. Ce bail est consenti pour une durée de neuf années avec faculté de résiliation

## Infos municipales

- ✓ triennale par le Preneur
- ✓ dit que les locaux donnés à bail sont situés « 2, Rue de la Forge » 22100 SAINT-HELEN
- ✓ précise que le montant du loyer mensuel est fixé à 500 € hors taxes, net de charges, loyer révisable selon l'index des loyers commerciaux (INSEE)

### 9. Signature du bail mixte commerce

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ AUTORISE Madame le Maire à signer le bail mixte à intervenir avec la société « CAFE SUR RANCE » dont le siège social est situé « 4, La Ville Auray » 22490 PLOUER SUR RANCE pour l'activité de café, épicerie, multiservices. Ce bail est consenti pour une durée de neuf années avec faculté de résiliation triennale par le Preneur
- ✓ DIT que les locaux donnés à bail sont situés « 1, Rue des Ecoliers » 22100 SAINT-HELEN
- ✓ PRECISE que le montant du loyer mensuel est fixé à 500 € hors taxes net de frais et de charges pour la partie café et épicerie multiservices et 600 € hors taxes net de frais et charges pour la partie des locaux à usage d'habitation, loyers révisables selon index des loyers commerciaux (INSEE)

### 10. Acquisition tondeuse

Achat chez MPS de DINAN-QUEVERT pour un montant de **19 880.00 € TTC d'une tondeuse frontale** de marque ISEKI / bac 950 litres / bennage en hauteur (2.14m) / plateau de coupe 137 cm.

### 11. Eclairage public

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve :

- ✓ Le projet de **rénovation de la lanterne** du foyer F0136 (**en bas de la place du Bourg près des jeux**) présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 842.40 € TTC soit une **participation communale de 507€**
- ✓ Le projet d'éclairage public DEPOSE ET RENOVATION FOYER F 115 (Mr TUAL au 15, Rue des Ecoliers) présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 1 814.40 € TTC soit une **participation communale de 1 092€**
- ✓ Le projet d'éclairage public **EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC ENTRÉE SALLE POLYVALENTE** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 5 184.00 € TTC soit une **participation communale de 3 120€**
- ✓ Le projet de **RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE 7 FOYERS DANS LE BOURG** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 9 720.00 € TTC soit une **participation communale de 5 850€**
- ✓ Le projet d'éclairage public **MISE AUX NORMES COMMANDE F DU BOURG** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 7 128.00 € TTC soit une **participation communale de 4 290€**.

### 12. Classe de voile : demande de subvention auprès de la Région

La Région Bretagne est sollicitée via le dispositif « Pass classe de Mer » pour la classe de Madame Marion POIRIER, enseignante en classe de CM1 et CM2 de l'école publique « Emilie et Germaine Tillion », pour la classe de voile à LANCIEUX qui se déroulera du 25 au 29 avril prochain, pour 24 enfants dont 21 domiciliés sur SAINT-HELEN.

### 13. Travaux école publique : demande DSIL 2022

Il a été décidé de remplacer toutes les ouvertures extérieures ainsi que les vélux et stores des salles de classe. Coût total de cette opération : 80 000 € HT

La commune a déjà sollicité une subvention DETR 2022 et souhaite bénéficier d'un soutien DSIL 2022. Ainsi le plan de financement prévisionnel est modifié comme suit :

Subvention DETR.....	32 000.00 €
Subvention DSIL.....	32 000.00 €
Autofinancement.....	16 000.00 €

### Informations municipales :

#### PERSONNEL COMMUNAL : ORGANISATION SERVICES TECHNIQUES

Organisation actuelle : - Yves BERHAULT est en retraite depuis le 1er mars 2022 - Romain THOMAS va rejoindre par mutation la commune de EVRAN le 1er juillet 2022 - Michel PERCEVAULT est en congé longue maladie depuis le 28 janvier 2020.

Organisation ciblée : - Recrutement de Glenn MALLETT pour remplacer Yves BERHAULT (partie bâtiment) - Remplacement de Michel PERCEVAULT par Mickaël BELLAMY (partie bâtiment et espaces verts) - Lancement d'une candidature pour le remplacement de Romain THOMAS (partie espaces verts)

#### CINEMA PLEIN AIR

Il aura lieu cette année le samedi 2 juillet 2022. Film choisi « Nos jours heureux » C'est le comité des fêtes qui en assurera l'organisation.

#### OPERATION UKRAINE

Le 3 mars 2022, le CCAS a versé une subvention de 300€ au Secours Populaire de DINAN, au bénéfice du peuple ukrainien. Le 5 mars distribution de flyers dans les boites aux lettres. Les 15, 17 et 22 mars des permanences sont organisées : 70 à 80 cartons de denrées alimentaires et produits d'hygiène ont ainsi été collectés. Le 30 mars, le Secours Populaire a récupéré tous ces dons. A noter que les 2 écoles ont été associées à cette opération.

#### SORTIE SAINTE-MERE-L'EGLISE

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a 1 an, le Maire de Sainte-Mère-l'Eglise l'avait invitée avec les maires de La Vicomte et Pleudihen afin de découvrir le site et le musée de cette commune. À la suite de cette visite, les 3 municipalités se sont associées et ont proposé d'organiser une journée à Sainte-Mère avec les élèves CM1 et CM2 des 3 communes

# Infos municipales

le 6 mai prochain. Ce sont environ 130 enfants en sus de leurs accompagnateurs qui y participeront et rencontreront des vétérans présents lors du débarquement. Départ 7H et retour 19H Une participation de 7€ sera demandée aux élèves pour l'entrée au musée et 1€ pour le guide. Le transport en car sera à la charge des communes.

## ESCLAFFADES

Monsieur Pascal PERRIN a été reçu en mairie pour la présentation du festival des Esclaffades qui aura lieu les 9 et 10 juillet 2022. Il n'y aura pas d'exposition de véhicules anciens cette année.

## Informations diverses :

Madame le Maire tient à expliquer sa décision de solliciter des habitants de SAINT-HÉLEN pour effectuer le dépouillement lors des élections présidentielles. Elle précise que cela vise à permettre à chaque habitant de s'impliquer davantage dans la vie démocratique et dans la vie municipale.

## Réunion du 19 mai 2022

### 1. Souscription prêt 100 000 €

Lors du vote du budget primitif « commerce », il a été décidé de souscrire un emprunt de 100 000 €, pour compléter le plan de financement du projet.

Le conseil municipal valide la proposition du Crédit Agricole qui se décompose ainsi :

Périodicité : Trimestrielle  
Durée : 240 mois  
Prêt Taux fixe : 1.73 %  
Frais de gestion : 150€  
Catégorie : Amortissement constant  
Montant de l'échéance (capital): 1 250.00 €  
Total des intérêts : 17 516.30 €

### 2. Commerce : ouverture d'une ligne de trésorerie de 300 000€

Afin de faire face à des besoins momentanés de trésorerie pour le règlement des travaux de la boulangerie et du commerce, le conseil municipal valide la proposition de la Caisse d'Épargne qui se décompose ainsi :

Paiement des intérêts : Trimestriel  
Durée : 12 mois  
Taux : 0.28 %  
Frais de gestion : 400€  
Commission d'engagement : Néant  
Commission de non-utilisation : 0.10%  
Total des intérêts : 12 962.50 €

### 3. Budget commerce : avance de trésorerie

Afin de régler les dépenses afférentes aux travaux du commerce et de la boulangerie, avant même la perception des subventions d'équipement, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le versement d'une avance remboursable par le budget principal d'un montant de 100 000 € afin d'abonder le budget annexe « commerce » et décide que cette avance sera remboursée dans les 12 mois qui suivent

### 4. Commerce : branchement ENEDIS

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du commerce, de nouveaux raccordements au Réseau Public de Distribution Basse Tension sont à prévoir.

Proposition d'ENEDIS retenue:

- Le commerce situé au 1 Rue des Ecoliers pour un montant de 1 331.28 € TTC
- Le logement situé au 1 Bis, Rue des Ecoliers pour un montant de 1 331.28 € TTC

### 5. Compétence eaux pluviales

Dinan Agglomération exerce, depuis le 1er janvier 2020, notamment, au titre de ses compétences obligatoires, la compétence «eaux pluviales urbaines». Il faut entendre « gestion des eaux pluviales urbaines » la gestion des eaux pluviales « dans les zones urbanisées et à urbaniser », c'est-à-dire les zones couvertes par un document d'urbanisme (zones U et AU).

La convention conclue pour les années 2020 et 2021 arrive à échéance et doit être prorogée. Le conseil municipal approuve la prorogation de la convention de gestion de service par laquelle Dinan Agglomération et la commune conviennent de l'organisation du service public de la gestion des eaux pluviales urbaines pour une 1 an à compter du 1er Janvier 2022.

### 6. Modification tableau des effectifs

À la suite du départ en retraite au 1er mars 2022 de Monsieur Yves BERHAULT, Adjoint technique principal de 2ème classe et au départ de Monsieur Romain THOMAS à la suite d'une mutation vers une autre collectivité au 1er juillet, le tableau des effectifs se présente désormais ainsi :



# Infos municipales

EFFECTIF	EMPLOIS PERMANENTS	DHS
	<b>SECRETARIAT</b>	
1	Attaché territorial	TC 35 H
1	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC 35 H
	<b>SERVICE TECHNIQUE</b>	
3	Adjoint technique	TC 35 H
	<b>SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE</b>	
1	Adjoint technique principal 2ème classe	TC 35 H
1	Adjoint technique	TC 35 H
	<b>SERVICE ECOLE</b>	
2	ATSEM principal 1ère classe	TC 35 H
	<b>SERVICE SCOLAIRE ET ENTRETIEN</b>	
1	Adjoint technique principal 1ère classe	TC 35 H
1	Adjoint technique	TC 35 H
1	Adjoint technique	TNC 32 H

Et compte tenu de l'indisponibilité pour cause de maladie de personnel titulaire il est proposé le recrutement d'agent contractuel afin de pourvoir au remplacement de personnel titulaire indisponible pour cause de maladie.

## 7. Arrêt des régies

Suppression des régies de recettes pour l'encaissement :

- ✓ Des recettes de cantine et de garderie du fait de la mise en place depuis la rentrée de septembre 2021 du prélèvement automatique ou du règlement en ligne sur internet (PAYFIP) pour les factures cantine et garderie
- ✓ Des recettes des photocopies vu le faible montant des photocopies encaissées sur une année

La suppression de ces régies prendra effet au 1er juin 2022.

En ce qui concerne les photocopies, elles seront gratuites en dessous de 5 par personnes. Si le nombre est supérieur à 5, elles seront facturées comme actuellement (0.25c la copie). Le produit de cette vente sera transféré au budget CCAS.

## Informations municipales :

### TRAVAUX COMMERCE :

AVENANTS MARTIN Monsieur Olivier TREHEL présente à l'assemblée les avenants présentés par l'entreprise MARTIN concernant la fourniture et pose des menuiseries extérieures pour les lots suivants : - Lot n°2 réhabilitation du commerce : - 2 023.72 € HT - Lot n°5 boulangerie : - 2 902.85 € HT 2022-042 Ces avenants négatifs proviennent de la suppression de la prestation « plus-value pour menuiseries alu d'un autre fabricant (ALUVAIR) pour avoir des délais moins importants » Pour rappel : -délai KLINE : 25 semaines -délai ALUVAIR : 12 à 16 semaines Ce délai est dépassé par rapport à la date de démarrage de la période de préparation de chantier. Monsieur TREHEL indique que ces avenants ont été signés par l'entreprise MARTIN, mais il propose qu'ils ne soient pas validés tout de suite par le conseil municipal pour ne pas pénaliser cette entreprise. Ils ne le seront que si les délais ne sont pas respectés. Madame le Maire signale également, qu'elle a adressé un courrier à l'architecte pour lui faire part de ses inquiétudes sur les délais qui vont être difficilement respectés.

## Informations intercommunales :

Le point sur différents dossiers qui ont été débattus lors des derniers conseils communautaires, à savoir :

- Le nouveau projet culturel organisé autour de 4 axes représentant les grands enjeux retenus : irriguer le territoire, développer la présence artistique sur le territoire, proposer une éducation artistique tout au long de la vie et développer des partenariats avec les acteurs du territoire

- La création de la piscine de centralité et notamment le marché de maîtrise d'œuvre - Le PLUIH année 2022 et ses 53 objets de modification

- Le projet Alimentaire Territorial 2022-2023 - Le développement local mené par les Acteurs Locaux pour le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture

### COPIL FORET

Lors du dernier Comité de Pilotage (COPIL) Forêt, le bilan de la phase 2 relative à l'élaboration de 3 scénarii de développement des activités a été présenté. Une prochaine réunion de conseil y sera consacrée.

## Informations diverses :

Madame Gwénaëlle MARTIN signale que le chantier du commerce est très mal signalé et dangereux surtout au moment des heures d'entrée et de sortie scolaire.



# Infos municipales

RÉUNION DU 4 JUILLET 2022.

## 1. Subventions

Associations	Montant		Associations	Montant
Amicale Laïque (Esclaffades)	1 800 €		ADAPEI 22	30 €
Studio Danse Emeraude	200€		Protection Civile	146 €
Club de l'Amitié	250 €		APPEL classe de voile	840 €
Secours Populaire	100 €		Banque Alimentaire	100 €
OGEC	300 €		AFSEP	30 €
Pêcheurs des Quintaines	200 €		Don du sang	30 €
Société de Chasse	350 €		France Adot 22	50 €
Evasion Hélenaise	175 €		Solidarité Paysans	30 €
Rance Coëtquen Football	1 350€		Rêves de Clown	30 €
Les Coëtlutins	300 €		CIDFF	30 €
Comité des Fêtes	1 000€		Laryngectomisés	30 €
Soleil et Sourire	160 €		Leucémie Espoir	30 €
Restos du Coeur	100 €		Ligue contre le Cancer	30 €
A l' Asso de la Forêt	700 €		La Pierre le Bigaut	30 €
La Croix Rouge	50 €		France Handicap	30 €
Secours Catholique	100 €		Ecole Publique – classe de voile	1 440 €
			Reversement subvention Région	1 300 €

## 2. Tarifs cantine et garderie année scolaire 2022/2023

En ce qui concerne les tarifs cantine, la commission de finances relève un coût de revient total en forte augmentation depuis plusieurs années avec notamment 2 tendances, à savoir :

- ✓ Un coût d'encadrement, de personnel et de charges diverses en forte hausse en grande partie lié aux deux sites de distribution des repas
- ✓ Un coût de revient des aliments plutôt bien maîtrisé.

La participation des parents passe de 51% à 43 % depuis l'année scolaire 2017-2018. Face à ce constat, une augmentation de 5 cts par an ne permet pas de contribuer proportionnellement aux augmentations du coût de revient. C'est pourquoi, il est proposé une augmentation de 15 cts cette année. Une réflexion sera lancée sur un retour à la distribution des repas sur un site unique (eu égard à la baisse des repas distribués depuis quelques années).

En ce qui concerne la garderie, il est constaté une baisse continue du nombre de gardiennage depuis 2017/2018, avec des habitudes qui semblent avoir changé avec la crise COVID.

Les charges d'encadrement et de personnel ont augmenté. C'est pourquoi, une augmentation de 10 cts est proposée.

Les tarifs applicables au 1er septembre 2022 :

### CANTINE :

- 3,45 € le repas pour un enfant de la commune
- 4,35 € le repas pour un enfant hors commune
- 2,05 € le repas pour le 3ème enfant et plus d'une même famille de la commune lorsqu'ils sont tous présents
- 2,55 € le repas pour le 3ème enfant et plus d'une même famille hors commune lorsqu'ils sont tous présents
- 3,45 € le repas pour un stagiaire école
- 5,60 € le repas pour un stagiaire non-scolaire
- 6,60 € le repas pour un enseignant

En ce qui concerne la garderie, il est constaté une baisse continue du nombre de gardiennage depuis 2017/2018, avec des habitudes qui semblent avoir changé avec la crise COVID. Les charges d'encadrement et de personnel ont augmenté. Comme pour la cantine, une augmentation de 5 cts par an ne permettra pas de contribuer proportionnellement aux augmentations du coût de revient. C'est pourquoi, une augmentation de 10 cts est proposée.

### GARDERIE :

- 2,25 € par jour et par enfant de la commune présent le matin
- 2,85 € par jour et par enfant hors commune présent le matin
- 2,65 € par jour et par enfant de la commune présent le matin et soir ou le soir uniquement 3,35 € par jour et par enfant hors commune présent le matin et soir ou le soir uniquement 1.30 € par jour et par enfant à compter du 3ème enfant présent le matin
- 1,55 € par jour et par enfant à compter du 3ème enfant présent le matin et ou le soir uniquement
- 5,10 € par enfant le quart d'heure supplémentaire commencé

# Infos municipales

## 3. Tarifs alsh intercommunal

Les tarifs de l'ALSH intercommunal applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

Quotient familial	Accueil 7 h 30 – 9 h 17 h 15 – 18 h 45	Journée vacances scolaires et mercredi scolaires 9 h 30 à 17 h avec repas		½ journée mercredi scolaire 13 h 45 à 17 h sans repas	
		Enfants des 3 communes	Enfants Hors communes	Enfants des 3 communes	Enfants Hors communes
0 à 575 €	1.00 €	8.50 €	11.40 €	5.60 €	6.80 €
576 € à 700 €	1.15 €	11.40 €	12.55 €	6.80 €	7.50 €
701 à 900 €	1.20 €	12.60 €	13.85 €	7.60 €	8.35 €
901 à 1 100 €	1.25 €	13.60 €	14.95 €	8.10 €	8.90 €
Supérieur à 1 100 €	1.35 €	14.80 €	16.30 €	8.70 €	9.60 €

## 4. Dispositif argent de poche 2022

L'objectif est de permettre aux jeunes de découvrir et d'appréhender le monde du travail, mais c'est aussi un moyen de les inciter à s'engager dans une démarche citoyenne et de les responsabiliser sur des courtes missions.

Relance de l'opération sur 2022 avec un budget prévisionnel de 525 € soit 35 missions d'une durée de 3h (matin ou après-midi), indemnisée 15€.

Période : été 2022. Public concerné : jeunes nés en 2004, 2005 et 2006.

## 5. Adoption des modalités de publicité des actes

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de publicité des actes devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante.

Le conseil municipal décide d'adopter la publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

## 6. Mandat au Centre de Gestion pour la mise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurances statutaires garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...), que la passation de ce contrat doit être soumise aux dispositions du Code de la commande publique, le conseil municipal décide à l'unanimité de se joindre à la procédure de mise en concurrence et prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation, lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2024.

## 7. Réhabilitation commerce – avenant n°1

Approbation de l'avenant de travaux n°1 du lot « ELECTRICITE CHAUFFAGE CR FAIBLES » pour un montant de 434.58 € HT.

Rajout de 2 PC 10/16A et 2 PC 10/16 plexo	184.58 €
Alimentation et évacuation dans dallage pour la machine à café derrière le comptoir	250.00 €
<b>TOTAL AVENANT HT</b>	<b>434.58 €</b>

## Informations municipales :

### Installation borne électrique

Monsieur Olivier TREHEL présente à l'assemblée le projet d'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques proposé par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes-d'Armor. Le financement est pris en charge à 80% dans le cadre du plan de relance FACE 2022 et 20% par le SDE. Le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet.

### Réhabilitation logement du commerce

2 devis sont validés : GUENO de TREGUEUX pour un montant de 11 482.43 € TTC pour la réfection de l'électricité et plomberie et VILLALON de TADEN pour un montant de 1 730.59 € TTC pour pose gouttières

### Dépose et repose foyer E109

À la suite d'une impossibilité technique de poser une lanterne sur la façade de la future boulangerie, le point lumineux devra être installé avec un mât sur massif à créer ce qui n'était pas prévu initialement. Soit une plus-value de 1 092 €.

### Dortoir école

Des travaux de peinture vont être réalisés dans le dortoir de l'école publique par notre agent technique.

### Jardin du souvenir

Nous sommes en attente des derniers devis sollicités. Selon les estimations, il est proposé que ces travaux soient reportés en 2023.

### Cimetière

Une réunion a eu lieu avec l'architecte de CREVOISER, la société QUARTA ainsi que l'entreprise EVEN. Chacun reste sur ses positions : aucun accord n'a pu être trouvé. Une déclaration de sinistre devra être faite afin de missionner un expert.

### Repas des aînés

Les membres du CCAS ont fixé au 9 octobre 2022 le repas des aînés

## Questions diverses :

Monsieur Pascal BOURSICOT fait part d'une réclamation de certains parents d'élèves qui considèrent que le goûter est insuffisant à la garderie. Il sollicite également que la voie communale menant à Chantoiseau soit refaite très rapidement et notamment la partie menant aux gîtes de la Falaise qui doivent ouvrir en septembre.

## Vie communale

### ETAT CIVIL

#### Naissances

(Seuls les enfants dont les parents ont donné leur autorisation sont mentionnés dans ce bulletin)

25 mai 2022 Raphaël RIVIÈRE  
16 juin 2022 Ewen FROHARD  
4 juillet 2022 Tim KLEIN  
6 août 2022 Iryna METERREAU GUILLEMER  
19 août 2022 Jeanne LEMÉE  
22 août 2022 Félix DUPUIS

#### Mariages

4 juin 2022 Ludovic SAUNEUF et Magali JULIEN  
15 juillet 2022 Johann FAVÉ et Mélanie MOREAU  
6 août 2022 Guy IVALDI et Catherine PARERA  
6 août 2022 Yves-Marie CRESPIEN et Emilie LEDOUX  
13 août 2022 Emeric PORTEAU et Emilie SEVIN  
27 août 2022 Steven MULOT et Marine JEAN-FRANÇOIS

#### Décès

15 juillet 2022 Lawrence RICH  
3 août 2022 Gérard COLAS  
19 sept. 2022 Daniel AUFRAY

### Noces d'or

Le samedi 20 août, Madame Le Maire a accueilli Alain et Colette JUNGUENÉ pour fêter leurs 50 ans de mariage.



photos © catherine Davy / le télégramme I

### Urbanisme 2022

Suite à la mise en place de la nouvelle réglementation sur la protection des données personnelles (RGPD) les noms des personnes ne sont plus mentionnés dans le tableau des permis de construire et déclarations préalables.

#### Déclarations préalables accordées

23 Lotissement La Houssais	Carport
1 La Petite Métairie	Transformation d'un cellier en pièce de vie
2 Impasse Jules Verne	Pose de panneaux photovoltaïques
2 La Bégaudière	Clôture
12 La Feuillée	Création d'un accès
24 Le Plessis-Gestil	Clôture
6 L'Orillère	Ouvertures de toits
29 Rue des Ecoliers	Véranda
5 Le Plessis-Gestil	Ouverture de toit
4 Rue Charles Baudelaire	Abri de jardin
3 La Vieuville	Bardage – changement menuiseries extérieures
22 Domaine du Tertre	Transformation d'un garage en pièce de vie
32 Trévallon	Changements menuiseries extérieures
2 Le Petit Aulnay	Pose de panneaux photovoltaïques

### Évasion Hélenaise



Dimanche 23 octobre 2022, la course sur prairie a réuni 160 pilotes



(Photos © le Télégramme 2022)



### Joutes Nautiques



Le 10 juillet dernier, ont eu lieu au port de Dinan-Lanvallay les 19<sup>ème</sup> joutes nautiques, organisées par les Kiwanis de Dinan (association qui œuvre pour l'enfance handicapée) qui rassemblaient 23 équipes.

Notre commune y participait pour la 3<sup>ème</sup> fois. En 2019 pour sa 1<sup>ère</sup> participation, l'équipe composée de 10 hélénnais a remporté le prix de la convivialité, en 2021 la 3<sup>ème</sup> place. En 2022, c'est sur la première place du podium et revêtue de leurs tenues de viking, que notre équipe s'est vu remettre une coupe, une médaille et un prix de 750 euros qui devra être remis à une association en faveur du handicap, ce qui sera fait prochainement. Cette première place est le résultat de plusieurs entraînements qui avaient lieu chaque vendredi sur la Rance à bord de doris sous l'œil et les conseils avisés de Jean CHEHU qui nous a coaché tout au long de cette préparation jusqu'à la victoire. Un remerciement également pour tous les sponsors, sans qui, notre participation n'aurait pas pu être possible.

A bientôt en 2023 pour la 20<sup>ème</sup> édition.

### Le Marché de producteurs

Avec la rentrée de septembre, les habitués du marché hebdomadaire du samedi, à Saint-Hélen, ont vu l'arrivée de quatre nouveaux commerçants.

Ils peuvent se régaler des terrines salées ou sucrées ou des gâteaux frais proposés par l'enseigne "N & Co", Nicolas vend ses préparations en circuit court.

D'autres gourmandises, des jus de pomme, de la farine de sarrasin trônent sur ses tables.

À côté, le traiteur "Jikasei" (*fait maison en japonais*) propose des poêlées, mijotées sur le marché. Sur commande, il peut se déplacer et cuisiner à domicile.

"Chez mon petit poissonnier" est la nouvelle enseigne de poissonnerie. Sur l'étal, maquereaux, truites, saumons, soles et poissons de saison côtoient langoustines, crevettes, moules. "Je livre aussi des plateaux de fruits de mer à 20 km autour de Saint-Malo", précise Kevin Giot, le poissonnier.

Pour finir, les clients trouveront un stand de ventes de bijoux (minéraux) pour la beauté et le bien-être..



Article et photos © catherine Davy / le télégramme

Pour que les marchés de nos campagnes perdurent, il faut continuer de s'y rendre et d'entretenir ce lien qui a été créé. Restons fidèles au marché, où la convivialité est présente et où des relations privilégiées existent entre les vendeurs et les acheteurs. **Nous comptons sur vous !**

**Nous continuons à chercher de nouveaux producteurs locaux pour enrichir notre offre.**

**Contact :  
Evelyne au 06.74.99.35.20**

## Vie communale

### Dispositif Conseiller Numérique : Le bilan de la première année...

La première année du dispositif Conseiller numérique France Services

Après l'obtention de sa certification officielle en novembre dernier, Nohemy Adrian, notre Conseillère numérique France Services, a démarré sa mission d'accompagnements aux usages du numérique auprès des habitants de Saint-Hélen et des communes partenaires (Pleudihen et La Vicomté sur Rance). L'objectif de ce service financé par l'État dans le cadre du Plan Relance, est de rendre le numérique accessible à tous pour favoriser l'autonomie dans les démarches administratives, lutter contre l'isolement et permettre à tous de profiter des opportunités offertes par Internet.



Donnons la parole à Nohemy pour nous présenter le bilan de cette première année.

#### Une année s'est écoulée depuis votre prise de poste. Quel est votre retour d'expérience ?

Cette première année s'est passée très vite et a été riche en expériences sur le terrain. Rencontrer les habitants et leurs besoins a permis d'évaluer l'organisation intercommunale du service : horaires, thèmes, mobilité... et les attentes réelles de la population. Il est évident qu'une partie de la population française se trouve démunie face à la numérisation du Service Public et devant les changements que le numérique a apporté à la vie sociale. Aussi, au-delà des aspects techniques, les sollicitations concernent également l'acquisition d'une culture numérique de base : compréhension des forfaits et des offres internet, compréhension des réseaux sociaux, des outils de collaboration en ligne...

Une particularité de notre territoire est que, cette fracture dans les usages numériques se trouve intensifiée par une inégalité dans la couverture des réseaux Internet (zones mal desservies, zones blanches...). Les permanences du Conseiller numérique dans les trois communes ainsi que la mise à disposition du matériel connecté à Saint-Hélen (ordinateur équipé et connecté, wifi public) et à La Vicomté (espace numérique avec possibilité de scanner et imprimer, wifi gratuit) sont des moyens pour réduire cet écart.

#### Comment se passent vos interventions auprès des trois communes ?

La coopération entre les trois communes a permis de toucher une population plus large et d'offrir une grande souplesse pour l'accueil des usagers. Mon service a été conçu pour être au plus près des habitants. Ce qui est important en milieu rural où la mobilité est un enjeu.

Nous avons ainsi réalisé 335 accompagnements dont 215 avec un suivi de plusieurs séances pour assurer l'autonomie des personnes (des cycles pour acquérir les fondamentaux).

La majorité des demandes proviennent des personnes « seniors ». Pour les personnes âgées, le numérique constitue un véritable défi car les technologies et les usages évoluent avec une rapidité très importante. L'éloignement géographique des proches contribue aussi à rendre la prise en main du numérique compliqué pour les personnes âgées.

Il est donc logique que les thèmes les plus récurrents concernent la prise en main des équipements (ordinateur ou pc, l'usage d'internet et l'aide aux démarches administratives en ligne).

#### Comment décririez-vous votre métier ?

En tant que Conseiller numérique France Services, mon rôle est d'aider les personnes à s'approprier les outils numériques et d'apprendre à les utiliser de façon sécurisée et citoyenne, afin d'assurer leur inclusion dans la société d'aujourd'hui.

J'accompagne les personnes à acquérir les fondamentaux du numérique (bien se servir d'un pc, d'un smartphone, d'une tablette, naviguer sur Internet, utiliser des emails) mais aussi à utiliser les technologies pour s'ouvrir au monde et s'insérer dans la vie sociale et professionnelle d'aujourd'hui (faire un cv, utiliser les réseaux sociaux, acheter sur internet...). La sensibilisation à l'utilisation

éclairée du numérique est aussi une dimension essentielle.

#### Comment se passe un atelier d'accompagnement ?

Mes accompagnements se font sous forme d'ateliers individuels ou en petit collectif. Ce ne sont pas des cours théoriques mais des ateliers basés sur l'approche pédagogique active où la personne apprend en faisant directement. On aborde la pratique sur des exercices qui répondent à leurs besoins immédiats. Le but est de favoriser l'autonomie des personnes et la bienveillance est de mise.

#### Quelles perspectives pour la dernière phase de ce dispositif ?

Le dispositif prend fin en juin prochain. Au cours des prochains mois, nous allons proposer des nouveaux ateliers destinés aux associations et aux familles aussi bien que des interventions au sein des écoles. L'idée est d'essayer de faire profiter de ce service le maximum d'habitants. Pour cette dernière phase, nous avons mis en place un programme d'ateliers qui continue le travail d'inclusion numérique (démarches en ligne, prendre en main son matériel) mais aussi s'élargit vers des nouveaux publics à travers des actions de sensibilisation à la sobriété numérique et aux usages citoyens du Net.

LA MAIRIE DE SAINT-HÉLEN VOUS PROPOSE DES  
**ACCOMPAGNEMENTS NUMÉRIQUES**

**GRATUITS**  
ouverts à  
tous

BESOIN D'AIDE  
AUX DÉMARCHES  
EN LIGNE?

VOUS VOULEZ  
APPRENDRE À  
NAVIGUER SUR  
INTERNET?

VOUS VOULEZ  
MAÎTRISER VOTRE  
SMARTPHONE?  
VOTRE TABLETTE?



POUR PLUS D'INFORMATION  
Nohemy Adrian  
Conseillère Numérique France Services  
P. 0788542614  
nohemy.adrian@conseiller-numerique.fr

Pour télécharger le programme complet des ateliers :  
<https://saint-helen.fr/>

Pour des renseignements ou inscriptions :  
Nohemy Adrian. Port. 07 88 54 26 14.  
nohemy.adrian@conseiller-numerique.fr

## Vie communale

### Journées Européennes du Patrimoine à Saint-Hélen

Le dimanche 18 septembre 2022, à l'occasion des journées européennes du patrimoine, le service culturel de Dinan Agglomération a proposé quelques surprises artistiques sur des lieux de patrimoine du territoire pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive.

C'est ainsi que près de 600 spectateurs (\*Source Dinan Agglomération) se sont retrouvés dans la cour du château de Coëtquen pour assister à une représentation de "L'herbe sous le pied" de la compagnie "4 à corps".



La compagnie s'élève vers le ciel en explorant la relation à l'arbre comme élément scénographique, mais aussi comme partenaire de jeu. Rapport à la terre, danse verticale, danse voltige.



Ce moment fut également l'occasion de rencontrer les propriétaires et de visiter les ruines du château. Un très beau moment de partage et de culture !

#### Un grand merci à :

Clare et Jacques, propriétaires du château de nous avoir accueilli  
La famille DUVAL pour la mise à disposition de leur champ pour le parking  
Dinan Agglomération pour avoir retenu notre candidature.

### Travaux et informations

- Programme de réfection de Voirie 2022 sur La Besselière, Chantoiseau et la Feuillée
- Ecole Emilie et Germaine Tillion : Remise en état du dortoir (peintures et sol) de l'école durant l'été par Glenn, agent du service technique.
- Changement de la tondeuse autoportée : achat d'un modèle ISEKI chez MPS.
- Réfection du Pump Track
- Arrivée de Kefren, nouvel agent au service technique, depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Sa formation et ses connaissances "environnement" ont été des critères pour le recruter.



Kefren, nouvel agent au service technique



Équipement : Changement de tondeuse...



Pump Track : Réfection



Réfection de voirie : Chantoiseau...



et la Feuillée.

## Actualités



Depuis le 20 septembre dernier nous avons le bonheur de vous accueillir à l'Aluette. Vous avez été nombreux à passer les portes de ce nouveau café-épicerie-multiservices et nous souhaitons vous remercier pour votre accueil chaleureux, votre bonne humeur et votre bienveillance.

Pour nous, c'est un rêve devenu réalité. Plus qu'un café nous souhaitons en faire un lieu de rencontre, de partage à l'image des Hélenais et des Hélenaises que nous commençons déjà à mieux connaître.

### Ce que vous pouvez déjà retrouver chez nous :

- Un café convivial et coloré avec de nombreuses boissons bretonnes chaudes et fraîches.
- Un tabac
- Vos quotidiens locaux (télégramme, ouest france et petit bleu)
- Des jeux pour les grands comme pour les plus petits qui peuvent en plus profiter d'un espace spécialement dédié à leur imagination.
- Une épicerie avec à la fois des produits locaux et biologiques mais aussi des produits du quotidien. Nous avons fait le choix de vous proposer certains produits en vrac alors n'oubliez pas de venir avec vos bocaux et vos bidons. *L'épicerie est pour l'instant petite mais ne cherche qu'à s'agrandir en fonction de vos besoins alors n'hésitez pas à nous le dire.*
- Un espace informatique avec la possibilité de se connecter à internet et d'imprimer vos documents en couleur ou noir et blanc.



Nous allons également chaque mois organiser différentes animations en espérant que vous puissiez tous vous y retrouver : retransmissions sportives, concerts, spectacles, animations parent-enfant, soirée jeux, karaoké...

Et voici en exclusivité le programme de novembre.

## PROGRAMME D'ANIMATIONS

### NOVEMBRE 2022

 <p><b>ROUTE DU RHUM DESTINATION GUADELOUPE</b></p>	<p><b>SAMEDI 12 NOVEMBRE à partir de 19H30</b> <b>Soirée Antillaise</b></p> <p>A partir du 8 novembre, rejoignez l'équipe de l'Aluette sur 'Virtual regatta'. Le 12 novembre, le groupe K16 cho vous fera bouger sur des rythmes antillais et le food truck Ti Bouteil vous régaler de ses spécialités guadeloupéennes.</p>
 <p><b>LE BEAUJOLAIS NOUVEAU EST ARRIVÉ!</b></p>	<p><b>JEUDI 17 NOVEMBRE</b> <b>Le Beaujolais nouveau est arrivé</b></p> <p>Où en êtes-vous ? Plus alors venez goûter avec nous !!</p>
 <p><b>LE MONDE DU FOOTBALL</b></p>	<p><b>MARDI 22, SAMEDI 26 et MERCREDI 30 NOVEMBRE</b> <b>Coupe du monde de Football</b></p> <p>Vous pouvez l'équipe de France pendant les matchs de postes sur notre écran géant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mardi 22 Novembre France - Australie à 20h</li> <li>• Samedi 26 Novembre France - Danemark à 17h</li> <li>• Mercredi 30 Novembre France - Tunisie à 16h</li> </ul>
<p><b>TOUS LES DIMANCHES MATINS</b> <b>Huîtres et moules</b></p> <p>Carnaval Coquillage vous propose une huîtres et ses huîtres sur la terrasse du café à déguster sur place (si vous avez votre coqueau à huître avec vous) ou à emporter</p>	<p><b>TOUS LES PREMIERS SAMEDIS DU MOIS de 15H à 19H</b> <b>Après-midi Aluette</b></p> <p>Parce que c'est notre nom et parce que c'est rigolo ! Venez jouer au jeu l'Aluette !</p>

\*Renseignement et inscriptions : 02 96 41 82 96 - laluettecafe@gmail.com



Faites nous remonter vos idées et vos envies pour le café et l'épicerie.

Virginie et Liza

## Enfance

### École Émilie et Germaine Tillion

#### Effectifs :

Cette année scolaire l'école Emilie et Germaine Tillion accueille 113 élèves répartis sur 5 classes :

- PS/MS avec la directrice, Corinne Calvé
- GS/CE1 avec Sylvia Charpentier
- CP/CE1 avec Isabelle Daneau
- CE2/CM1 avec Franck Gilbert
- CM1/CM2 avec Marion Poirier
- 

L'équipe est complétée par les ATSEM, Sabine Siegler et Véronique Jourdan ainsi que par les assistants de vie scolaire, Christophe Hervé et Jérémy Sénéchal.

#### Activités et vie des classes :

L'ensemble des classes participera cette année à un projet musical autour des musiques du monde.

Une dumiste du Kiosque, Bruyère Jouffe, interviendra une dizaine de fois dans chaque classe à partir du mois de février.

Tous les élèves assisteront également à un spectacle proposé par les Jacobambins.

#### CE2, CM1 et CM2 :

Les élèves de Franck Gilbert et Marion Poirier bénéficieront d'un cycle Vélo à partir du mois d'avril. Ils apprendront à mieux maîtriser leur vélo et seront initiés à la sécurité routière.

A l'issue de ces séances, une sortie sera organisée. Chacun pourra mettre en application ce qu'il aura appris.

Les élèves de CM quant à eux poursuivront leur projet danse de création avec le dispositif "Petites cartes postales chorégraphiques".

Pina Bausch sera, cette année, leur chorégraphe de référence. Ils devront s'inspirer de son travail pour créer une danse. Les élèves se produiront au mois de juin à la salle de spectacle Solenval de Plancoët.



#### Composition de l'équipe éducative :

Corinne Calvé, directrice : classe de PS/MS, Sylvia Charpentier, classe de MS/GS, Isabelle Daneau, classe de CP/CE1, Franck Gilbert, classe de CE1/CE2, Marion Poirier, classe de CM1/CM2.

La décharge de la Directrice est le Mardi.

**Pour les inscriptions à l'école**, contacter la Directrice au 02 96 83 26 78

ou à l'adresse mail suivante : [ecole.0221114s@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0221114s@ac-rennes.fr)

### Personnel scolaire et périscolaire



Dans l'ordre des photos : Véronique, Sabine, Valérie, Caroline, Audrey...

## École Saint-Yves

### Les projets de l'année

#### Embellissement de la cour :

La cour de récréation, dont l'aménagement était en réflexion jusque-là, va connaître du changement. De nouveaux jeux ont été achetés en fin d'année dernière, notamment des draisiennes et des trottinettes pour les plus jeunes. Cette année, le préau va être rafraîchi, grâce aux talents de parents d'élèves qui veulent bien donner de leur temps pour rendre l'école plus belle !

#### Site internet :

Le site internet de l'école est en train d'être remis au goût du jour et sera bientôt disponible. Il sera alimenté régulièrement et permettra de suivre la vie des classes et de l'école.

#### Ateliers nature :

Plusieurs classes vont participer à des ateliers proposés par La Maison de la Rance, autour de la thématique de l'eau et de celle de la biodiversité. Les projets sont en cours de construction avec les enseignants, des nouvelles seront données dans le prochain bulletin municipal !

#### Piscine :

Les élèves du CP au CM1 auront la chance de participer à un cycle de piscine cette année. Ils se rendront deux fois par semaine à la piscine des Canetons à Dinan.

### Célébration de rentrée :



"Construisons notre maison-école sur le roc !" Le mardi 20 septembre, toutes les classes se sont réunies à l'église de Saint-Hélen pour la célébration de rentrée de l'école. Au cours de celle-ci, les enfants ont posé les fondations de l'école, avec les valeurs qu'ils veulent vivre tout au long de cette année scolaire : se respecter, s'écouter, dialoguer, prier, s'entraider, s'émerveiller, se pardonner. Les enfants ont appris de nouveaux chants qu'ils ont eu plaisir à chanter. Pour vous donner une idée, n'hésitez pas à aller écouter "Quel jour de joie !" du groupe Glorious.

### Une équipe qui se renouvelle

L'équipe éducative de l'école Saint-Yves s'est un peu renouvelée et a accueilli cette année une nouvelle cheffe d'établissement, Hélène Gillet. Après les deux jours de prérentrée fin août, l'équipe est prête à démarrer ensemble une nouvelle année avec plein de projets en tête !



### Ma rentrée avec l'UGSEL

Le vendredi 23 septembre, l'école a participé à l'action sportive de rentrée proposée par l'UGSEL. Cette action est en lien avec la Journée Nationale du Sport Scolaire, la Semaine Européenne du Sport, et les JO de Paris 2024. Ses buts sont multiples : fédérer, partager, communiquer et vivre ensemble.



Les enfants de la TPS au CM2 ont joué ensemble à un même grand jeu, "La Ola de l'UGSEL", dans des équipes mélangeant des petits et des grands. La fin de la rencontre sportive s'est faite avec un flashmob sur la musique "Magic in the air" de Magic System, un de leurs tubes préférés !

### Les trésors d'automne

Les élèves de maternelle travaillent autour du thème de l'automne et réalisent de belles productions, à partir des feuilles soigneusement ramassées dans la cour de récréation, sans parler des marrons dont ils font de sacrées collections ! Voici quelques photos de leurs productions.



### Pour nous contacter :

Pour toute information relative à la vie de l'école, n'hésitez pas à contacter Hélène Gillet par mail ou par téléphone : [eco22.st-yves.st-helen@e-c.bzh](mailto:eco22.st-yves.st-helen@e-c.bzh) • 02 96 88 29 60.

## Jeunesse

### ALSH - ÉTÉ 2022



L'accueil, ouvert du 8 juillet au 29 juillet 2022 sur les communes de Saint-Hélen (pour les petits) et Pleudihen-sur-Rance (pour les grands) a connu une belle fréquentation avec une moyenne 142 enfants.

Sous un soleil de plomb, nous avons pu profiter des sorties : Cobac-Parc, Zoo de la Bourbansais, Forêt de Villecartier, La Ville-Ger... et des activités au sein du centre telles que batailles d'eau, Koh-Lanta...

Fin août, sur le site de La Vicomté-sur-Rance, ce sont en moyenne 63 enfants (31 petits et 32 grands) qui ont participé aux activités diverses et variées concoctées par les animateurs et animatrices.



**L'équipe d'animation vous remercie pour la confiance que vous lui accordez et vous dit à très bientôt, pour les vacances d'automne (du 24 octobre au 4 novembre 2022).**

**Renseignements :**

Mairie de Pleudihen : 02.96.83.20.20 ou 06.68.19.26.46 José Escanez

Mairie de Saint-Hélen : 02.96.83.21.55 ou Mairie de La Vicomté 02.96.83.21.41 et sur [www.saint-helen.fr](http://www.saint-helen.fr)

### Fin d'année scolaire

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, les élèves de CM2 des écoles Emilie et Germaine Tillion et Saint-Yves ont été reçu à la salle des fêtes pour un goûter de fin d'année.

Une clé USB avec son étui a été remis à chacun pour qu'ils se souviennent de leurs années à l'école primaire tout au long de leur nouveau parcours de collégien. Bon vent à eux !



### Cantine

Du nouveau au restaurant scolaire.....

Depuis le 1er septembre 2022, Pauline remplace Gaëtan au restaurant scolaire au côté de Marion pour préparer les repas de vos enfants.



## Associations

### Amicale Laïque

#### Activité Yoga / Taï Chi Chuan

Les cours, encadrés par Bernard Gaudin, ont repris. Il est toujours possible de s'inscrire.

**ACTIVITÉS À ST HÉLEN 2022-2023**

<p><b>YOGA</b></p> <p><b>Salle Coëtquen</b> Mercredi 20h00-21h00 Jeudi 9h30-10h30</p>	<p><b>YOGA NIDRA</b></p> <p><b>Salle Coëtquen</b> Mercredi 21h00-21h30 Jeudi 10h30-11h00</p>
---	--

  

	<p><b>TAÏ CHI CHUAN et Qi GONG</b></p> <p><b>Salle Coëtquen</b> Lundi 19h00-20h30 Mercredi 18h30-20h00</p>	
---	--	---

*Animateur diplômé Bernard Gaudin*

Début des cours à partir du 5 septembre  
Inscriptions sur place 1<sup>ère</sup> séance d'essai gratuite

**Tarif : 120 € / an + 45 € d'adhésion**  
*Tarif dégressif pour les couples*  
**Possibilité de régler en 3 fois**  
fournir alors les 3 chèques (ordre AL St Hélien)  
Chèque 1 : 85 € débité à l'inscription  
Chèque 2 : 40 € débité en janvier  
Chèque 3 : 40 € débité en avril

**Renseignements au 06 71 64 79 66**  
Organisation AL Saint-Hélen

### Studio Danse Emeraude

L'association Studio Danse Emeraude a fait sa rentrée avec bonheur !

L'association propose sur la commune des cours de Danse Classique le mercredi matin ainsi que des cours de danse Modern'Jazz pour tout âge et tout niveau, à partir de 4 ans, les vendredis et samedis.



**Cours de danse classique  
et modern'jazz pour tous les niveaux  
à partir de 4 ans**

Pour les retardataires, il est encore possible de s'inscrire avec un mois à l'essai gratuitement. Pour plus de renseignements : [studiodanseemeraude@gmail.com](mailto:studiodanseemeraude@gmail.com) ou 06 88 14 24 62.

**L'association est également présente sur Facebook !**

### LES ESCLAFFADES 2022

Les 9 et 10 juillet, ce fut avec un grand bonheur et une belle énergie que nous sommes repartis sur une organisation « normale » du festival après 2 années de crise sanitaire. Cette 19<sup>e</sup> édition fut avant tout les joyeuses retrouvailles des 170 bénévoles, du public et des artistes pendant deux jours colorés et festifs. Quel plaisir de retrouver le public venu si nombreux, ils ont été beaucoup à nous remercier de ne pas avoir baissé les bras après la crise, ils attendaient avec impatience un festival qu'ils apprécient particulièrement. Nous nous projetons dès à présent sur l'édition 2023 qui se déroulera le 8 et 9 juillet.

2023 sera l'anniversaire des 20 ans de ce festival qui a bien grandi et qui est désormais reconnu en Bretagne.

#### Quelques commentaires de spectateurs

*Merci à toute l'équipe des Esclaffades pour ce super festival, et bravo aux artistes ! Un plaisir à découvrir chaque année – Laëtitia*

*Bravo à toute l'équipe d'organisation, aux bénévoles, aux artistes, aux spectateurs.*

*Longue vie aux Esclaffades ! – Gilberte*

*Bravo pour ce nouveau rendez-vous une fois de plus réussi*

*!!! Encore une chouette programmation ! – Ronan*

*Quelle magie ce festival... merci à tous ! – Mimi*

*Au top du top comme d'habitude, bravo - Mélanie*

### Les Puces Couturières

#### Puces couturières et des loisirs créatifs

Ce rendez-vous annuel sera à nouveau organisé en début d'année prochaine. La date sera décidée lors de la réunion municipale qui réunit les associations pour construire, ensemble, le planning des festivités sur la commune.

### Les Coët'Lutins

La rentrée chez les p'tits lutins a eu lieu le jeudi 8 septembre. Ils ont eu beaucoup de plaisir à se retrouver pour certains, à faire connaissance pour d'autres, autour des jeux proposés. Nous souhaitons la bienvenue à 3 nouvelles assistantes maternelles qui ont demandé à rejoindre l'association **Les Coët'Lutins**.

Cette année des séances de motricité, encadrées par un animateur, sont mises en place. Le but consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements pour lui permettre d'explorer son corps et de se développer en toute confiance.

Pendant la pause estivale la Ferme de Kémo a accueilli de nouveaux animaux à l'écurie. Une naissance a également eu lieu et une nouvelle est attendue dans les prochains jours. De beaux moments à vivre et à partager s'annoncent.....



## Associations

### Comité des fêtes

Après la projection du film « la vache » lors du cinéma en plein air le 2 juillet dernier, le comité des fêtes a organisé son traditionnel repas réunionnais le 24 septembre qui a donné rendez-vous à un très grand nombre de convives qui ont pu le temps d'une soirée vivre au rythme créole.

Le prochain évènement sera le repas du réveillon de la Saint-Sylvestre le 31 décembre prochain à la salle des fêtes de Saint-Hélen. Les cartes seront disponibles à la vente auprès des membres du comité dès le 15 octobre au prix de 90€/Adultes et de 30€/enfants jusqu'à 15 ans.

Le menu sera visible sur les affiches présentes en mairie et dans les commerces. Bonne ambiance, cotillons seront au rendez-vous. Animé par Titi.

Contacts : 06.41.20.08.68 / 06.01.45.84.38.

Une création de section loisirs créatifs gratuite sera ouverte aux enfants, ados, adultes pour découvrir et faire plusieurs activités (Couture, patchwork, cartonnage, broderie, peinture sur vaisselle ou bois, pâte Fimo...) Un temps d'information se fera le 30 novembre 2022 à la salle Coëtquen de Saint-Hélen de 14H30 à 17H00.

### Société de chasse La Hélenaise

Le Calendrier des jours de chasse en forêt de Coëtquen pour la saison 2022/2023 est consultable en mairie ou sur le site internet.



### Calendrier des Fêtes 2<sup>ème</sup> semestre 2022

Dates	Manifestations	Lieux
■ 17 novembre	Conférence sur le climat	Salle des fêtes
■ 19 novembre	Choucroute – Société de chasse "La Hélenaise"	Salle des fêtes
■ 1 décembre	Conférence sur le climat	Salle des fêtes
■ 9 décembre	Arbre de Noël – Amicale Laique	Salle des fêtes
■ 15 décembre	Goûter de Noël – APEL	Salle des fêtes
■ 17 décembre	Marché de Noël	Parking de l'Eglise
■ 17 décembre	Repas de Noël – Club de l'amitié	Salle des fêtes
■ 31 décembre	Réveillon St Sylvestre – CDF	Salle des fêtes

## Solidarité

### Repas des Aînés

Le repas des Aînés s'est tenu le dimanche 09 octobre 2022 à la salle des fêtes.

A cette occasion, notre doyenne, Mme Eveillard Renée s'est vu remettre un colis beauté préparé par l'institut Marina de Pleudihen



et notre doyen, M. HARNEC Joseph, un colis gourmand préparé par Le Panier de Pleudihen sur rance.



La journée s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse. Les aînés ont



fait honneur à la cuisine préparée par LV Restauration et ont pu danser et chanter grâce à Sam, notre DJ de la journée.



Remerciements à nos généreux donateurs qui nous ont généreusement offert plusieurs bons d'achats et autres produits offerts au cours de la tombola. Les commerçants de notre marché hebdomadaire du samedi matin, Lydiane Coiffure à domicile, Fond'ange bougie, L'Institut Marina, Le Panier de Pleudihen, Super U Lanvallay, les chocolats Montbana de St Malo .....





### Le conciliateur de justice



#### La conciliation de justice

La conciliation est un mode de règlement amiable de litiges de la vie quotidienne.

Elle peut intervenir en dehors de tout procès, ou devant un juge ou être déléguée à un **conciliateur de justice**.

#### Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole.

Il a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient des personnes ou des sociétés.

Le recours au conciliateur de justice est gratuit.

La solution qu'il propose doit être homologuée par la justice.

#### Les situations pour lesquelles il est compétent :

- Litiges et troubles du voisinage
- Différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires
- Différends relatifs à un contrat de travail
- Litiges de la consommation
- Litiges entre commerçants

- Litiges en matière de droit rural
- Litiges en matière prud'homale
- Litiges entre personnes

#### Déroulement de la conciliation :



#### ▪ Réunion de conciliation

Le conciliateur de justice réunit les parties à la conciliation. Les parties peuvent être accompagnées d'une personne de leur choix (avocat, époux(se), concubin, etc.).

Le conciliateur de justice peut se déplacer sur les lieux de la contestation et interroger toute personne qui lui semble utile, avec l'accord des parties.

Le conciliateur de justice informe le juge s'il rencontre des difficultés.

#### ▪ Durée de conciliation

Si la conciliation s'est engagée à la demande des parties, aucun délai n'est imposé au conciliateur de justice pour accomplir sa mission. Néanmoins, il a un devoir de diligence qui lui impose de mettre en œuvre la procédure dans un délai raisonnable.

#### ▪ Accord de conciliation



Si la conciliation s'est engagée à la demande des parties, le conciliateur de justice peut établir un constat d'accord signé par les parties dans lequel elles s'engagent l'une envers l'autre. La rédaction d'un constat n'est obligatoire que si la conciliation entraîne la renonciation à un droit.

Un exemplaire du constat est remis à chaque partie. Le conciliateur de justice procède au dépôt d'un exemplaire au greffe du tribunal.

L'une des parties peut soumettre le constat d'accord à l'homologation du juge afin qu'il lui confère force exécutoire (écrit permettant au créancier d'obtenir le recouvrement forcé de sa créance), sauf si l'autre partie s'y oppose.

#### ▪ Echec de la conciliation

La conciliation peut échouer si l'une des 2 personnes n'est pas présente ou si les parties n'ont pu s'entendre sur un règlement amiable.

En cas d'échec, les parties peuvent toujours faire régler le litige par un tribunal.

#### Où trouver un conciliateur ?

Le conciliateur de justice est saisi de la propre initiative d'une des parties par une simple prise de rendez-vous en mairie :

- Pleudihen sur Rance – le 1<sup>er</sup> mardi du mois de 9h à 12h - 02.96.83.20.20
- Lanvallay – le 1<sup>er</sup> lundi du mois de 14h à 16h - 02.96.39.15.06
- Atelier du 5 Bis de Dinan – tous les mercredis de 9h à 12h - 02.96.39.38.21

**Bientôt 16 ans ? pensez au**

**RECENSEMENT**

à la mairie du domicile

**Le recensement est obligatoire,**  
Il est à réaliser entre votre 16<sup>e</sup> anniversaire et la fin du 3<sup>e</sup> mois suivant.

**L'attestation de recensement,**

\* Elle est délivrée sur présentation de :  
- la carte nationale d'identité  
- le livret de Famille  
- un justificatif de domicile

\* Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour :  
s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

**HEURES D'OUVERTURE**

**Déchetterie de Conillé**

02.96.88.23.22

Ouverture  
lundi - mardi - vendredi - samedi

Horaires  
8h45 - 12h30 et 14h00 - 17h45

**RAMASSAGE DES SACS JAUNES**

**Semaine Paire**

Afin de conserver une fréquence de collecte sélective tous les 15 jours pour les usagers, nous vous informons qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le ramassage des sacs jaunes se fera les semaines paires.



### Crise sécheresse

Depuis le 10 août 2022, le département des Côtes d'Armor est placé en « Crise sécheresse », niveau le plus élevé des mesures de restriction.

Ce classement conduit aux mesures de restriction pour tous les prélèvements d'eau à partir du réseau public d'alimentation en eau potable et dans le milieu naturel (forages, puits, prélèvements en rivière, plans d'eau ou retenues connectés durant l'étiage), effectués à l'aide d'installations fixes ou mobiles.

Il est précisé que les dispositions de l'arrêté préfectoral du 10 août 2022 ne s'appliquent pas :

- aux stockages existants qui ne sont alimentés ni par le réseau public d'alimentation en eau potable, ni par des prélèvements superficiels ou souterrains dans le milieu naturel ;
- aux prélèvements d'eaux pluviales collectées à partir de surfaces imperméabilisées et stockées dans des aménagements réguliers prévus à cet effet.

Le préfet des Côtes-d'Armor fait appel au civisme de tous les consommateurs, professionnels et particuliers, afin d'adopter un comportement quotidien responsable en réduisant au maximum leur consommation et en respectant ces mesures de restriction. Les contrôles des services de l'État, débutés depuis plusieurs jours, seront renforcés. Tout contrevenant s'expose à une contravention de 5ème classe (pouvant aller jusqu'à 1 500 € d'amende).

Même si nous avons connus quelques épisodes de pluies, le risque de rupture d'alimentation en eau potable se voit repoussé de quelques jours mais reste malheureusement toujours d'actualité.

#### Bonnes pratiques pour réduire notre consommation d'eau potable

##### Quelques chiffres clés :

Les besoins en eau potable journalier pour les Côtes-d'Armor sont actuellement de l'ordre de 130 000 m<sup>3</sup> d'eau potable/ jour.

- 65 % de ce besoin est domestique
- 15 % pour agriculture
- 20 % pour l'industrie

Les économies possibles :

**Domestique :** par des gestes et équipements économes on peut économiser à minima 15 litres/habitant/ jour, soit l'équivalent de 8 % du besoin journalier. (5 000 à 10 000 m<sup>3</sup>/jour, c'est l'équivalent de l'usine de Pont Querra sur le Lié)

**Agriculture :** Un effort particulier doit être fait pour éviter les pertes d'eau liées à l'abreuvement du bétail ( fuites, système anti-gaspillage ,...) et sur les quantités d'eau utilisées pour le nettoyage et lavage des installations.

**Industries :** Mobiliser déjà dans le cadre des restrictions applicables, il est demandé là aussi de mettre en œuvre à chaque fois que cela est possible des économies sur l'utilisation de l'eau potable.

##### Réduire sa consommation d'eau !

Un français consomme en moyenne 150 L d'eau potable par jour, soit une consommation domestique d'environ 55 m<sup>3</sup> par habitant et par an.

Au quotidien, les principales sources de consommation d'eau sont l'hygiène et le nettoyage : ils représentent tous deux 93 %

de notre consommation moyenne.

Pour le reste, il est assez difficile de quantifier précisément chaque point de consommation, puisque cela dépend surtout des appareils utilisés et des habitudes de chacun. Par exemple, le volume d'eau consommée pendant une douche varie selon la durée, le débit ou le mitigeur utilisé. Certaines machines à laver.

En moyenne, voici les postes de consommation d'eau dans un logement :

- 5 % pour le nettoyage de la maison
- 6 % pour l'arrosage du jardin et le nettoyage extérieur
- 7 % pour l'alimentation
- 10 % pour la vaisselle
- 12 % pour laver le linge
- 20 % pour les sanitaires (comptez environ 9 L d'eau à chaque chasse d'eau)
- 40 % pour l'hygiène (bains et douches)

Notez toutefois que cette quantité d'eau peut considérablement augmenter avec d'éventuelles fuites. Par exemple, un robinet qui goutte peut vous faire perdre 4 L par heure, soit presque 100 L en une seule journée !

##### Quelques chiffres

En moyenne :

- Un **lave-vaisselle** consomme entre **12 L** et **16 L** par cycle
- Une **machine à laver** consomme entre **40 L** et **80 L** par cycle
- Une **chasse d'eau** consomme environ **9 L**

Il est désormais absolument indispensable que tous (particuliers, services publics, entreprises, exploitations agricoles,...) fournissent un effort supplémentaire pour réduire significativement la consommation en eau potable dans les prochaines semaines, afin d'éviter des coupures d'eau.

#### Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse pour tous les prélèvements d'eau à partir du réseau public d'alimentation en eau potable et dans le milieu naturel

### ALERTE CRISE



à chaque tirage

- Une **douche** consomme entre **40 L** et **80 L** (environ 10 L par minute suivant le débit et l'état de l'installation. Cela peut monter à 15 voire 20 L avec un pommeau de douche non économe en eau !)

- Un **bain** consomme entre **150 L** et **250 L**. Des écogestes simples et efficaces !

J'économise de précieux litres d'eau avec ces simples écogestes :



AU COEUR DU BOURG  
DE ST. HELEN



# GRANDE SOIREE

INAUGURATION  
DES COMMERCES



**L'aluette**  
Café · Tabac · Epicerie · Animations

**coëtmiam**  
Boulangerie & Pâtisserie  
*française*

RESTAURATION  
SUR PLACE

ANIMATION,  
DEGUSTATION  
ET VISITE DES  
COMMERCES

10 novembre 2022  
à partir de 17h30

Les informations culturelles et loisirs sont publiées sous réserve de modifications de dernière minute par les organisateurs.

Directeur de la publication : **Marie-Christine Pinard**

Rédaction : **Secrétaires de Mairie et Membres de la Commission Communication**

■ Conception : **Pépito-Créations** - 06 67 47 35 44 • pepito-crea@orange.fr.

Impression : **Impri'Media Bretagne** • ZA - Impasse de la Rabine Verte • 22100 St-Samson-sur-Rance • 02 96 39 23 50

